RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

ANFR
AGENCE NATIONALE DES FRÉQUENCES

Cadre réservé à l'Administration

BULLETIN D'INSCRIPTION AU CRR DU SERVICE MOBILE FLUVIAL

(Certificat Restreint de Radiotéléphoniste du service mobile fluvial)

Le titulaire du CRR du service mobile fluvial n'est pas autorisé à exploiter une station radiotéléphonique du service mobile maritime. Il doit pour cela être titulaire du CRR du service mobile maritime.

(A remplir en majuscules et au stylo noir)

Civilité : **M.** ☐ **Mme** ☐

Nom :

Prénoms (dans l'ordre de l'état civil) **:**

Date de naissance : **Département :**

Selon la réglementation en vigueur, seuls les candidats ayant 16 ans à la date d'examen peuvent se présenter au Certificat Restreint de Radiotéléphoniste.

Lieu de naissance :

Pays : **Nationalité :**

Adresse :

Code postal / Ville :

Pays :

Téléphone (contact dans la journée) **:** **Portable :**

Courriel :

Lieu d'examen souhaité : *(suivant disponibilité)* **Date :**

Fait à …….. **le** **Signature :**

Constitution du dossier :

1. Ce bulletin d'inscription au CRR dûment complété.
2. Une copie recto-verso de la Carte Nationale d'Identité **ou** du Passeport **ou** du livret de famille.
3. Une photo récente (format identité 3,5 X 4,5 cm) (inscrire Nom et Prénom au verso).
4. Votre règlement par chèque de 78 € à l'ordre de " **REGIE RECETTES MEFI MAISONS-ALFORT** ".

Votre dossier complet avec le paiement par chèque doit être envoyé à l'adresse ci-dessous au minimum 15 jours avant l'examen.

AGENCE NATIONALE DES FREQUENCES
Service REGIE
78 avenue du général de Gaulle
94704 MAISONS-ALFORT CEDEX

Dès traitement de votre dossier, vous recevrez un Email vous demandant de prendre contact avec nous.
Site Internet : www.anfr.fr (clic en bas de page d'accueil sur "RADIOMARITIME")

Inscription plus rapide et paiement par carte bancaire depuis le téléservice : https://examen-crr.anfr.fr

Les données personnelles transmises via ce formulaire font l'objet d'un traitement informatisé. Elles sont communiquées aux agents de l'ANFR chargés de la gestion administrative de tous dossiers relatifs aux certificats restreints de radiotéléphoniste (CRR) et aux agents en charge de l'organisation et du suivi des sessions du CRR maritime ou fluvial.
Le Responsable du traitement est l'ANFR, 78 avenue du Gal de Gaulle 94700 Maisons-Alfort.
La conservation des données est de 70 ans maximum sauf le justificatif d'identité du candidat détruit dans les 3 ans à compter de sa réception.
Ce traitement repose sur votre consentement qui peut être retiré à tout moment. Conformément au règlement européen 2016/679 du 27/04/16, vous bénéficiez des droits d'accès, rectification, effacement, opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité des données, droit de ne pas faire l'objet d'une décision individuelle automatisée (y compris le profilage) en contactant le délégué à la protection des données à l'adresse suivante : https://www.anfr.fr/contact/poser-une-question/donnees-personnelles , vous pouvez aussi introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Seul le présent formulaire est pris en compte par l'ANFR

Edition Mars 2024